



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 22 janvier 2016

COMPTE RENDU

Agissant en vertu d'une convocation en date du 19 janvier 2016 adressée par Monsieur Patrick PRELON, Maire, le Conseil Municipal de BEAUMONT LES VALENCE s'est réuni le 22 janvier 2016 à 18h, au lieu ordinaire de ses réunions, salle Gérard THIERS à l'Hôtel de Ville.

Présents (19) : Patrick PRELON, Marie-Odile MILHAN, Robert KLEIN, Sonia DAMEY, Alain CHARRE, Muriel ESTOUR, Roland CHANAL, Janine SABADEL, Jean-Pierre PUZENAT, Jean-Michel PERETTI, Robert DAMEY, Claude MAZOT, Annie VERGNAULT, Jean-François LOMBARD, Pauline GUSTAVE Michel VIVANT, Joël MICOULET, Brigitte PERRET, Virginie ROUSSON VERRON.

Absents excusés (4) : (- ayant donné pouvoir) : Jérôme COURSANGE (pouvoir à Patrick PRELON) Josiane SOULIER (pouvoir à Jean-Pierre PUZENAT), Christiane SOULIGNAC (pouvoir à Annie VERGNAULT) Bernard MICHEL (pouvoir à Joël MICOULET).

Absents (4) Michelle CHAMBARD, Eliane COEFFIC, Bénédicte GLATZ, Julien FERROUILLAT

Madame Sonia DAMEY est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Ouverture de séance à 18h.

Monsieur le MAIRE remercie la présence de tous, et notamment le groupe d'opposition d'avoir accepté un conseil municipal « extraordinaire » qui est hors cadre réglementaire.

Monsieur MICOULET fait remarquer que le groupe d'opposition n'est pas systématiquement dans l'opposition mais regrette de ne pas avoir de support papier, ni pour la note de synthèse, ni pour les comptes rendus des conseils municipaux du 18 novembre et du 16 décembre 2015. De ce fait, il ne souhaite pas aborder le vote des comptes rendus cités.

Monsieur le Maire valide le fait de reporter le vote des comptes rendus à la prochaine séance et précise qu'une copie leur sera donnée.

Monsieur CHARRE présente la décision modificative n°5.

Monsieur Le Maire complète la présentation et explique la situation particulière jamais rencontrée à ce jour depuis le début de son mandat de dépenses réglées par la trésorerie alors que les lignes budgétaires ne le permettaient pas. En effet, cette situation résulte de la fermeture en fin d'année de la trésorerie de Montmeyran et du règlement par cette trésorerie de tous les flux de factures en cours. Le système a été forcé par la trésorerie et nous oblige aujourd'hui pour régulariser la situation à passer les écritures sur nos budgets et donc à abonder les lignes de crédits insuffisantes.

Suite aux explications données, Monsieur MICOULET manifeste une réserve et signale que le groupe s'abstiendra.

Monsieur Le Maire prend acte de cette explication.

0101222016 - BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire en section de fonctionnement et d'investissement sur le budget COMMUNE pour permettre la réalisation des écritures relatives aux dépenses à régulariser.

Une augmentation de crédits, à hauteur de 11 626,00€, est nécessaire en dépense d'investissement au compte 1641 et en recette d'investissement au chapitre 021.

Pour respecter le principe d'équilibre budgétaire, il convient en dépense de fonctionnement, d'augmenter de 11 626,00€ les crédits du chapitre 023 et de diminuer d'autant les crédits du compte 66111.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

décide par 18 voix pour et 5 abstentions (MM MICOULET, VIVANT et MICHEL Mmes PERRET et ROUSSON VERON)

d'adopter la décision modificative N°5 du Budget COMMUNE, comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	11 626,00€			
TOTAL D 66 : Charges financières	11 626,00 €			
D-023 : Virement à sect. investissement		11 626,00€		
TOTAL D 023 : Virement à Inv.		11 626,00 €		
Total FONCTIONNEMENT	11 626,00 €	11 626,00 €		
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros		11 626,00€		
TOTAL D 16 : Emprunts		11 626,00 €		
R-021 : Virement de sect. fonctionnement				11 626,00€
TOTAL R 021 : Virement de Fonct.				11 626,00 €
Total INVESTISSEMENT		11 626,00 €		11 626,00 €
TOTAL GENERAL	11 626,00 €		11 626,00 €	

Monsieur le Maire remercie à nouveau la présence du groupe opposition, et le fait de ne pas toujours être dans l'opposition systématique.

Séance Levée à 18h30.

Le Maire,
Patrick PRELON